

Le mot du Maire

Nous traversons depuis le début de l'année une période difficile pour chacun. Vos élus et le personnel de la mairie gèrent les affaires courantes malgré le contexte difficile.

Afin de maintenir le lien social avec les personnes âgées, les membres du CCCAS et le secrétariat continuent de prendre contact avec nos ainés et proposent une aide ou un service.

Traditionnellement, la commission CCAS organise un repas ou une sortie en décembre, cette année en raison de la crise sanitaire, ils n'auront pas lieu. Une attention particulière a été portée sur le colis de Noël, en espérant que nos ainés apprécieront.

Le spectacle de Noël a également été annulé, la commission des fêtes a donc décidé d'offrir aux enfants de 3 à 11 ans une carte cadeau ainsi qu'une boite de chocolats.

Malgré les confinements, les travaux de la future épicerie sont achevés. L'ouverture de ce commerce aura lieu en janvier 2021.

Les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise sont également terminés. Une réflexion est engagée pour la continuité des travaux de trottoirs dans la rue Pennellier, si les délais sont respectés, nous devrions commencer au 1er semestre 2021.

Comme je vous l'avais annoncé, nous avons également travaillé sur l'agrandissement de la boulangerie. Ceux-ci devraient aussi commencer dans les six mois à venir.

Concernant les travaux de rénovation des appartements de la rue Verte, nous avons pris du retard quant au commencement de travaux en raison de la fermeture d'une des entreprises attributaires qui a déposé son bilan.

Malgré la date tardive de l'installation du nouveau conseil municipal, nous avons travaillé sur les projets. Compte-tenu du contexte, nous n'avons pu respecter nos objectifs sur les travaux que nous nous étions fixés.

C'est avec regrets que je vous informe qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux en janvier.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2021 avec des jours meilleurs.



Environnement

Durant les fêtes, la consommation de carton, verre, papier d'emballage... est en forte augmentation. Comme bonne résolution pour cette fin d'année, une fois les cadeaux déballés

N'oubliez pas les bons réflexes! Pensez au tri sélectif

Sept points d'apports volontaires sont installés dans la commune (Rue du Stade, Rue du Tour de Ville, Rue Neuve, Square d'Ottelet, Rue de la Gayolle, Rue du Puits Notre Dame et à l'entrée de la déchetterie).

La déchetterie permet également l'apport de grands cartons d'emballage, objets encombrants, déchets dangereux ne pouvant être mis avec les ordures ménagères. Elle permet également de recycler une partie des matériaux (ferraille, carton, bois, déchets verts, déchets électriques, batteries, radiographies ...)



Collecte de sapins en porte à porte

Cette opération aura lieu **le 5 janvier 2021** au matin, n'oubliez pas de sortir votre sapin la veille devant votre domicile.



Ouverture de la « Boucherie Neuvilloise »

Il y a un an, l'épicerie fermait ses portes pour une retraite bien méritée des gérants M. et Mme Delignies, que nous remercions pour toutes ces années de services.

La commune s'est portée acquéreur des murs et a entrepris des travaux pour mettre aux normes et réaménager le local commercial ainsi que l'appartement à l'étage.

Début novembre, Sébastien et Sandra ont pris possession des lieux pour finaliser les aménagements.

Ils seront heureux de vous y accueillir début janvier.

Vous pourrez venir découvrir des produits de boucherie, charcuterie, crémerie, épicerie et rôtisserie.

Le magasin sera ouvert du mardi au dimanche midi.

Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs projets.



Page 2 N°3-DECEMBRE 2020



Conseil Municipal des Jeunes (C M J)

Le 2 décembre, la commission jeunesse, M. le Maire et ses trois adjoints se sont réunis aux fins de valider les dossiers de candidatures et ainsi constituer le Conseil Municipal des Jeunes.

Six élèves, scolarisés du CM1 à la quatrième ont été retenus.

Chacun a présenté ses motivations devant l'assemblée. Bienvenue à eux!

Il leur a été remis une carte CMJ.





CONSOMMONS LOCAL

Ensemble faisons vivre les commerces

de La Neuville-Roy

Par arrêté municipal en date du 4 février 2019, il est prescrit que pour garantir à l'ensemble des usagers la sécurité sur l'ensemble des voies de circulation y compris piétonnières, l'obligation est faite aux propriétaires ou locataires de déneiger le trottoir ou la partie de chaussée situés devant leur domicile par balayage, salage ou sablage et ce sans obstruer les bouches d'égouts. En cas de verglas, il convient de jeter du sable ou du sel. Sur le béton lavé, il faut privilégier le sable, un contenant est à disposition sur le parking situé derrière la mairie.

le flash NEUVILLOIS Page 3

Etat civil

Ils nous ont quittés

Octobre: Mme Jeannine WIRA
Novembre: M. Pierre LEFEVRE,
Mme Jacqueline DUBOIS
Mme Anne-Marie DESPREZ

<u>Bienvenue à </u>

Octobre : Louisa MIGUEL, Robin OGAR

BONNES FÊTES DE NOËL A TOUTES ET A TOUS







